

***In Situ*, revue des patrimoines**

Les archives photographiques de presse

Pratiques comparées et enjeux méthodologiques

Appel à contributions

Coordination du numéro : Sandrine Bula – Isabelle-Cécile Le Mée

Les 24 et 25 novembre 2015, à l'initiative des Archives nationales et de la Mission de la photographie du ministère de la Culture et de la Communication, se sont tenues deux journées d'étude consacrées à la gestion et à la valorisation des archives photographiques de presse. Cet appel à contributions est lancé dans la continuité de cette rencontre et pour en élargir la réflexion.

Depuis près d'un siècle la presse, grande consommatrice d'images, a constitué d'importants stocks de photographies acquises auprès d'agences, de photographes indépendants, commandées à des photographes ou journalistes salariés.

Si un grand nombre de ces archives ont hélas aujourd'hui disparu, d'autres au contraire ont été sauvées et sont conservées par des bibliothèques, des musées, des centres d'archives nationaux, départementaux ou municipaux, mais aussi par des journaux, des agences et des groupes de presse toujours actifs...

Souvent volumineuses et hétéroclites, peu ou mal contextualisées et documentées, constituées au gré des histoires mouvementées des titres ou des groupes de presse, des rachats et des fusions, ces ensembles ont souvent des contours juridiques flous, lacunaires, voire totalement inexistantes, ce qui a pour conséquence de rendre plus difficile encore leur traitement et leur valorisation.

Conserver ce patrimoine relève pourtant d'un devoir de mémoire. D'abord parce que ces photographies documentent notre histoire sous toutes ses facettes : sociales, politiques, économiques, sur tous les territoires. Ensuite parce qu'au cœur de ces ensembles dont la valeur patrimoniale n'est plus à démontrer peuvent se trouver des œuvres que leur qualité ou leur histoire rendent plus singulières et inscrivent dans une autre histoire, celle d'une photographie complexe et plurielle.

L'intérêt des historiens pour ces fonds ne cesse de croître. Depuis plusieurs années de nombreux chercheurs, universitaires étudient les corpus constitués par des auteurs ou des collectifs dont la pratique a largement répondu à cet usage tels Henri Cartier-Bresson, Robert Capa, Marc Riboud ou Gilles Caron par exemple, ou par des titres comme *l'Humanité*, *France Soir*, *Vu*...et leur consacrent livres ou expositions.

Lors de ces journées d'étude, il s'agissait principalement, par retours d'expérience et confrontation de points de vue de l'ensemble des acteurs du secteur, producteurs, diffuseurs

ou conservateurs de fonds, de confronter les pratiques des musées, bibliothèques ou archives en matière de collecte, de conservation, de gestion documentaire et de mettre en exergue les problèmes soulevés par la gestion de tels fonds en examinant les solutions apportées par les différents intervenants.

Interrogées ou intégrées par des pratiques artistiques contemporaines, ces archives photographiques de presse sont des documents indispensables à l'écriture de notre histoire, tout comme des objets réflexifs d'une pratique et d'un usage de la photographie.

Cadrage de l'appel à contributions

Les propositions devront s'inscrire dans ces quatre thématiques :

L'organisation de la collecte, la conservation, le traitement intellectuel

Pourront être abordées les questions relatives à la collecte, à la conservation et au traitement d'ensembles souvent conséquents et complexes regroupant différents types de supports de nature et d'usage différents : journaux et revues, maquettes, textes d'articles, épreuves photographiques isolées, reportages complets ...

Comment envisager l'entrée de ces archives, les trier, les organiser tout en préservant leur cohérence d'acquisition ou de constitution ? Quel type de traitement documentaire proposer pour repérer les photographies, avec quelle logique et quels outils ? Comment établir des priorités, notamment pour leur numérisation ?

La question des droits

Les contributions pourront aborder les questions relatives à la propriété matérielle des supports et aux droits patrimoniaux attachés aux images détenues. L'organisation de la production et de la diffusion des photographies produites pour un usage de presse, la diversité des pratiques des agences complexifient aujourd'hui la gestion et la valorisation de ces ensembles.

Les institutions détentrices d'archives photographiques provenant de journaux et groupes de presse sont souvent confrontées à de nombreux problèmes : la propriété matérielle des items est-elle légitime ? Peut-elle être contestée ? Par quels éléments matériels (contrats, factures, ...) et arguments juridiques peut-elle être étayée ? La détention d'archives physiques n'impliquant pas la propriété des droits patrimoniaux afférents, comment prendre en compte cet aspect, qui détermine la valorisation et la diffusion potentielles ?

Le droit étant en constante évolution, on pourra également évoquer les thèmes, en débat actuellement, des œuvres orphelines et des œuvres indisponibles.

Cette question des droits pourra être envisagée du point de vue des juristes, des détenteurs d'archives mais aussi des diffuseurs (agences, journaux et groupes de presse) comme des producteurs (photographes et ayants droit).

La valorisation : des ensembles, des objets

La valorisation de ces ensembles se révèle complexe. La typologie des objets conservés, la diversité des supports obligent à une valorisation renouvelée. Plusieurs expositions ont été consacrées à des journaux et particulièrement aux photographes et photographies publiées par cette presse illustrée (*Vu* et *Réalités*, à la Maison Européenne de la Photographie...). Certains musées comme le Musée Niepce ont conçu les instruments spécifiques pour une valorisation tant physique que virtuelle de ces ensembles. Les contributeurs pourront explorer les questions suivantes :

Quels types de valorisation peut-on proposer pour ces fonds ? Comment valoriser plus

spécifiquement les photographies dans des ensembles volumineux et hétérogènes ? Comment relier les items à l'œuvre des différents auteurs ? Comment rendre accessibles au public et aux chercheurs des fonds y compris en cours de traitement ? Quelles sortes de présentations envisager, sur quels supports ? Comment exposer des fonds de presse ? Que diffuser et comment ? Quels choix éditoriaux entreprendre ? Quel mode de présentation ? Quels usages pour les ensembles numérisés ?

Les archives de demain à l'heure du numérique

Au-delà des campagnes de numérisation entreprises par les institutions détentrices de fonds photographiques de presse se pose la question des fichiers numériques natifs. Quelles archives pour demain à l'heure du (tout) numérique ? Comment les journaux appréhendent-ils leur mémoire et la constitution de leurs archives ? À quels enjeux doivent répondre les métadonnées associées aux photographies et particulièrement aux photographies de presse ? Et où sont les archives de la presse aujourd'hui ? Comment sont-elles conservées, dans un contexte où les modes de production et de diffusion sont en passe de connaître une évolution définitive ?

Propositions de contribution

Les articles attendus doivent contenir une part inédite de recherche, d'hypothèse ou de mise à jour ; ils ne peuvent reprendre la totalité d'un article déjà paru.

Si vous souhaitez contribuer à ce numéro, nous vous remercions d'envoyer avant le

30 avril 2017 votre proposition, accompagnée d'un résumé de 1 500 signes au maximum, ainsi que d'un court CV, par voie postale :

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction générale des Patrimoines

Revue *In Situ*

6, rue des Pyramides

75001 Paris

à l'attention de Françoise Cosler

ou par courriel

françoise.cosler@culture.gouv.fr

Envoyer une copie de votre proposition à :

sandrine.bula@culture.gouv.fr ou isabelle.lemee@culture.gouv.fr

Les textes eux-mêmes seront attendus en **octobre 2017, pour une mise en ligne avant l'été 2018**. La taille des articles sera comprise entre 15 000 et 35 000 signes.

Pour toutes les recommandations faites aux auteurs concernant le nombre de pages ou d'images, les droits de l'iconographie, l'insertion de notes et de liens, etc., voir le site de la revue : <http://insitu.revues.org/401>